CM du 23.06.2025 **N°**

RAPPORTEUR : Julien BOUSSANGE

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le présent règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires ne prévoit pas de modifications majeures par rapport au précédent en matière de modalités d'inscription, de fréquentation ou de fonctionnement. Il apporte davantage des précisions dans les conditions des termes du fonctionnement.

Pour exemple : des documents supplémentaires sont à fournir dans le cas de situations particulières afin de faciliter les conditions d'accueils et offrir une meilleure qualité de service public :

- ✓ En cas de garde partagée, une copie du jugement ou un document équivalent ;
- ✓ Si l'enfant fait l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), il est recommandé d'en fournir une copie afin de permettre une prise en charge adaptée ;
- ✓ Si l'enfant est en situation d'handicap, il est recommandé de transmettre toute information utile à l'adaptation de l'accueil, notamment par la fourniture d'une copie de la notification MDPH, d'un certificat médical, d'une attestation de suivi ou sur l'honneur.

Ce règlement intérieur sera, une fois approuvé, consultable en ligne par les familles par le biais de leur portail famille.

Aussi, il contient en sus une procédure de prise en charge des Protocoles d'Accueil Individualisé (P.A.I) alimentaire pour éclairer les familles bénéficiaires.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires ci-annexé.

CM du 23.06.2025 **N°**

RAPPORTEUR : Julien BOUSSANGE

PROJET DE DELIBERATION

OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n° 2022 - 77 du 23 mai 2022 et n° 2023-44 du 12 avril 2023 portant sur les différents temps périscolaires ainsi que sur la restauration scolaire ;

CONSIDERANT le souhait de la collectivité de proposer des accueils périscolaires adaptés aux besoins des enfants et des familles ;

CONSIDERANT la volonté de vouloir uniformiser les fonctionnements des différents temps périscolaires afin de faciliter les modalités d'inscriptions pour les familles ;

CONSIDERANT que le présent règlement fait acte de contrat moral entre les représentants légaux et la municipalité **;**

VU l'avis de la commission « Education-enfance-jeunesse » du 11 juin 2025 ;

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur Julien BOUSSANGE, 1er adjoint au Maire en charge de l'administration, de l'enfance et de la vie scolaire, de la vie associative ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement intérieur pour les modalités d'inscription, de fréquentation et de fonctionnement des différents temps périscolaires et extrascolaires à compter du 4 septembre 2025.

- **DIT** que le présent règlement intérieur abroge et remplace les délibérations du conseil municipal n° 2022-77 du 23 mai 2022 et n° 2023-44 du 12 avril 2023 portant modification dudit règlement intérieur.